

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 20 et 21 ( à compter de la délibération n°4)  
Votants : 23

L'an deux mil quatorze, le 13 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Touvet, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Laurence THERY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 6 juin 2014

**Présents** : BRIAT Arnaud, BACHELOT Cécile, GEORGES Stéphane, GONNET André, GUILLON Dominique, JACQUIER Patricia, LAGUIONIE Brice, LARGE Sylvie, MICHELONI Christine, MOURETTE Jean Louis, NOLLY Michel, POURCHON Franck, RAFFIN Adrian, THERY Laurence, VEUILLEN Pascal, VUILLERMOZ Annie, ANSANAY Emmanuelle ( à compter de la délibération n°4), CHARPENTIER Vincent, FELTZ Corinne, LEJEUNE Gilles, ROBERT Christian

**Absents excusés** : RATAHIRY Gaëlle (pouvoir donné à Franck Pourchon), MOUSSY Aude ( pouvoir donné à André Gonnet), ANSANAY Emmanuelle ( jusqu'à la délibération n°4) ( pouvoir donné à Vincent Charpentier )

**Secrétaire de Séance** : RAFFIN Adrian

**Objet** : Amendement et adoption définitive du règlement intérieur du Conseil municipal

**Objet** : Convention cadre avec l'Agence d'Urbanisme de la Région grenobloise (AURG)  
n°1 : 13/06/2014

**Objet : Convention cadre avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise ( AURG)**  
n°1 : 13/06/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Cécile Bachelot, 5ème adjointe en charge de l'urbanisme de la commune du Touvet,

**Vu** le projet de convention cadre réalisé par l'AURG  
**Considérant** le besoin d'aide technique à la réalisation des documents d'urbanisme de la commune

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention cadre jointe en annexe avec l'AURG

**NOMME** comme représentant de la commune à l'assemblée générale de l'AURG Cécile Bachelot

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Objet :** Attribution des subventions aux associations communales

n°2 : 13/06/2014

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel Nolly, 3ème adjoint en charge des associations de la commune du Touvet,

**Considérant** les critères d'attribution des subventions

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

**ATTRIBUE** une subvention annuelle de fonctionnement aux associations de la façon suivante :

<b>Association</b>	<b>Subvention 2014</b>	<b>Subvention 2013</b>	<b>Subvention 2012</b>
Ecole de cordes	9 500 €	9 500 €	8 500 €
Ecole des 2 rives	9 000 €	9 000 €	9 000 €
RCTP	4 300 €	4 000 €	4 000 €
TTG	3 100 €	3 100 €	2 900 €
ASG	3 000 €	3 000 €	3 000 €
JUDO	2 600 €	2 600 €	2 600 €
HD2R	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Tire Clous GM	2 100 €	2 000 €	1 400 €
GresiBlues	1 900 €	1 700 €	1 500 €
Badminton	1 600 €	1 600 €	1 500 €
English is fun	1700 €	1 600 €	1 500 €
PCDG	1300 €	1 200 €	1 100 €
Basket	950 €	950 €	900 €
GV	850 €	850 €	800 €
Sou des écoles	850 €	850 €	800 €
Comité des Fêtes	800 €	800 €	800 €
Volley	700 €	700 €	600 €
Amitié Loisirs	600 €	600 €	600 €
ASTT foot	600 €	600 €	600 €
Club Le Beaumont	600 €	600 €	600 €
Ludothèque	600 €	600 €	600 €
GresiFreeRide	600 €	600 €	400 €
Grappashow	600 €	600 €	550 €

Chorale du Touvet	550 €	550 €	500 €
TCST (Tennis)	500 €	500 €	500 €
Atelier Ponts des Arts	500 €	500 €	500 €
Azimuts & Cie	400 €	400 €	400 €
YOGA	400 €	400 €	-
AEP Bque Alim.	300 €	300 €	200 €
Touvet Dantan	300 €		
ACR	250 €	150 €	-
Rock'tambules	250 €	250 €	250 €
UMAC	200 €	200 €	200 €
Nounous & Cie	150 €	150 €	-
		-	-

### Le Conseil municipal adopte à l'unanimité

**Objet :** Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)  
n°3 : 13/06/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

**Vu** l'article 1650-1 du Code général des Impôts

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

**PROPOSE** de nommer comme membre de la Commission Communale des Impôts Directs les personnes suivantes :

Membres titulaires	Membres suppléants
Nolly Renée	Maps Etienne
Berthet Marie-Thérèse	Galy Valérie
Papet Roger	Marechal Yves
Lavy Michèle	Rucat Davy
Ollinet Rose	Genon-Catalot Jean-Paul
Didier-Salet Bernadette	Chaumet Suzanne
Charpenay Paul	Dussert Sandrine
Jacquier-Bret Michel	Hasselsweiller Jean-Marie

### Le Conseil municipal adopte à l'unanimité

**Objet :** Suppression/Création de poste au service scolaire  
n°4 : 13/06/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Annie Vuillermoz, 2<sup>ème</sup> adjointe en charge des solidarités, de la vie scolaire et de la lecture publique de la commune du Touvet,

**Considérant** la mutation d'un agent du service scolaire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

**DECIDE** de supprimer un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et de créer un poste d'attaché territorial à temps plein au 1<sup>er</sup> septembre 2014

**Le Conseil municipal adopte**

**Pour : 20**

**Abstention : 3 ( Corinne Feltz, Vincent Charpentier, Emmanuelle Ansanay )**

**Objet :** Mise en place de la taxe de séjour sur la commune pour le compte de l'office du tourisme du Grésivaudan  
n°5 : 13/06/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Dominique Guillon, 4<sup>ème</sup> adjointe en charge des événements culturels et du patrimoine de la commune du Touvet,

**Vu** les articles L.2333-26, L.2333-27 et L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**DECIDE** de voter l'instauration de la taxe de séjour sur la commune du Touvet de la façon suivante :

<b>Nature de l'hébergement</b>	<b>Tarif retenu</b>
<b>Hôtels, résidences classés deux et trois étoiles</b>	<b>0,60 €</b>
<b>Hôtels, résidences et meublés sans étoile et une étoile</b>	<b>0,40 €</b>
<b>Camping, caravanage, hébergements de plein air trois et 4 étoiles</b>	<b>0,50 €</b>
<b>Camping, caravanages, hébergements de plein air une et deux étoiles*</b>	<b>0,20 €</b>

\* et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Objet :** Demande de portage foncier à La Communauté de Communes du Grésivaudan  
n°6 : 13/06/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie Large, conseillère municipale de la commune du Touvet,

**Vu** le projet d'installation d'une activité vinicole sur la commune

**Considérant** la volonté de la commune de soutenir le développement de ce projet

**Considérant** l'impossibilité financière pour la commune à devenir propriétaire du bien directement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DEMANDE** à la Communauté de Communes un portage foncier de 270 000 € dans le cadre du projet de développement d'une activité vinicole de Monsieur Fondimare et Monsieur Debroize.

**AUTORISE** le maire à signer la convention de portage avec La Communauté de Communes du Grésivaudan

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Objet** : Règlement intérieur des services scolaires pour la rentrée 2014/2015 (cantine, activités péri éducatives, périscolaire)

n°7 : 13/06/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Annie Vuillermoz, 2<sup>ème</sup> adjointe en charge des solidarités, de la vie scolaire et de la lecture publique de la commune du Touvet,

**Considérant** le besoin de clarification des règlements intérieurs des services scolaires de la commune

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**DECIDE** d'adopter le règlement intérieur unique joint en annexe pour les services scolaires de la commune.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Objet** : Renouvellement de la convention avec l'école de musique des deux Rives pour la mise à disposition d'un intervenant musical dans les écoles

n°8 : 13/06/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Annie Vuillermoz, 2<sup>ème</sup> adjointe en charge des solidarités, de la vie scolaire et de la lecture publique de la commune du Touvet,

**Considérant** la volonté de la commune de permettre aux enfants des écoles de bénéficier d'un enseignement musical

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**DECIDE** d'autoriser le maire à signer une convention avec l'école de musique des deux Rives pour la mise à disposition d'un intervenant musical.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Objet :** Divers : Demande de subvention au Conseil général de l'Isère pour le projet de développement de la zone économique (aménagement)

n°9 divers : 13/06/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

**Considérant** l'engagement de la commune à développer une activité économique au Touvet

**Considérant** les demandes d'acheteurs de terrains et les acquisitions en cours qui nécessitent un aménagement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

**AUTORISE** le maire à demander une subvention au Conseil général de l'Isère dans le cadre du projet de développement de la zone économique

#### **Le Conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Objet :** Divers : Demande de subvention à l'Etat pour le projet de développement de la zone économique (aménagement)

n°10 divers : 13/06/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

**Considérant** l'engagement de la commune à développer une activité économique au Touvet

**Considérant** les demandes d'acheteurs de terrains et les acquisitions en cours qui nécessitent un aménagement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

**AUTORISE** le maire à demander une subvention à l'Etat dans le cadre du projet de développement de la zone économique

#### **Le Conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Objet :** Divers : Demande de subvention à la Région Rhône Alpes pour le projet de développement de la zone économique (aménagement)

n°11 divers : 13/06/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

**Considérant** l'engagement de la commune à développer une activité économique au Touvet  
**Considérant** les demandes d'acheteurs de terrains et les acquisitions en cours qui nécessitent un aménagement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

**AUTORISE** le maire à demander une subvention à la Région Rhône Alpes dans le cadre du projet de développement de la zone économique

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité**

### Questions orales opposition

- Conseil communautaire du 25/04/2011 : article L. 5211-10 du CGCT : « décisions en matière de création et de transformation de postes, dans les limites prévues aux budgets primitifs de la communauté »
- 1. Un permis de construire a été accordé le 13 mai 2014 à la SCI représentée par M. BROCHIER Serge concernant la construction de plusieurs bâtiments commerciaux sur les terrains situés dans la zone d'activité.  
Ce projet met en avant la question de la liaison piétonne en le centre du village et la zone d'activité.

Aujourd'hui, il existe une traversée sécurisée de la RN 90, qui n'offre pas de continuité de cheminement côté zone d'activité. L'installation de la boulangerie Beitone au rond-point entraîne également une circulation piétonne venue du centre du village qui ne sait pas vraiment par où passer.

Notre question est la suivante : la commune envisage-t-elle une liaison piétonne de meilleure qualité entre le centre et la zone d'activité ?

- 2. Nous arrivons à la fin de l'année scolaire : voici un an que les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place à l'école maternelle et à l'école primaire. Vous aviez parlé d'une année test, mais aucun bilan avec l'ensemble des parents ne semble prévu.
  - Prévoyez-vous de consulter l'ensemble des parents pour faire un bilan ?
  - Avez-vous effectué un bilan en interne (conseils d'écoles, personnel péri-éducatif...) de l'année écoulée tant en maternelle qu'en primaire. Si oui, pouvez-vous nous transmettre le compte-rendu ?

- Vous n'avez apparemment pas prévu d'utiliser la possibilité introduite par le décret du 7 mai 2014 d'une modification de la répartition du temps péri-éducatif.  
Pourquoi ?  
Estimez-vous disposer d'un temps péri-éducatif suffisant pour proposer des activités de qualité ?
- Quel est le coût pour la commune en 2013 de la mise en place du temps péri-éducatif ?

3. Les 14 avril et 25 avril 2014, les délibérations portant sur l'élection du président, l'élection des vice-présidents de la communauté de communes du Grésivaudan, et le montant de leurs indemnités ont été votées.

Plusieurs points nous interpellent :

- Il n'y avait qu'un seul candidat pour le poste de président (M. Francis Gimbert)
- 13 des vice-présidents sur 15 élus sont également maires. Ils cumulent donc 2 fonctions exécutives
- Enfin, les conseillers communautaires ont choisi dans leur majorité d'augmenter l'indemnité du président et des vice-présidents portant de 500€ à 1254,48€ le montant brut des indemnités des vice-présidents, qui cumulent de fait pour 13 d'entre eux les indemnités de maire et de vice-président.  
Dans le même temps, les autres conseillers communautaires ne perçoivent aucune indemnité

Face à ces votes, nous aimerions savoir :

- si vous avez voté pour ou contre l'augmentation des indemnités des vice-présidents ?
- quels sont vos arguments pour défendre le cumul des fonctions exécutives des élus ?
- si vous pensez multiplier par 2 votre temps de travail et le nombre de sujets à traiter au sein du Pays du Grésivaudan dans les 6 années à venir ?
-